

MÉMOIRE AU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES DE LA CHAMBRE DES  
COMMUNES

ÉTUDE SUR LES DONNS DE BIENFAISANCE AU CANADA

Présenté par l'Université McGill  
19 janvier 2012

D'une manière générale, l'Université McGill de Montréal (Québec) est l'une des meilleures universités de recherche au monde. McGill, qui compte plus de 36 000 étudiants (dont plus d'un sur cinq provient de l'extérieur du Canada), 1600 postes permanents ou menant à la permanence (dont 159 Chaires de recherche du Canada) et attire plus de 470 millions de dollars en fonds de recherche annuels, est un contributeur inégalé au savoir, un terrain d'apprentissage pour les leaders nationaux et internationaux de demain ainsi qu'une source de fierté et de prestige pour tous les Canadiens.

Les contributions de McGill sont reconnues tant à l'échelle nationale qu'internationale. McGill est la seule université canadienne classée parmi les 20 premières universités du monde par le QS World University Rankings et a été classée par le magazine *Maclean* au premier rang des universités du pays dans le domaine de la recherche médicale sept années de suite. De plus, dans une étude d'incidence économique menée en 2010, SECOR a conclu que la contribution annuelle de McGill à l'économie du Québec dépassait 5 milliards de dollars par année et avait des retombées dans l'ensemble du Canada.

McGill obtient ces résultats extraordinaires malgré des défis financiers considérables. Les universités du Québec disposent des budgets de fonctionnement les plus faibles par étudiant au Canada et la dotation de McGill est dérisoire en regard des meilleures écoles américaines avec lesquelles elle est en concurrence. Le succès de McGill, qui s'appuie sur la contribution de ses étudiants exceptionnels et de ses professeurs renommés, est en grande partie attribuable à la philanthropie. Au cours des cinq dernières années seulement, des dons privés ont permis à McGill de consacrer plus de 200 millions de dollars à l'aide aux étudiants ainsi qu'à la création de plus de 400 nouvelles bourses d'études, et de plus de 40 nouvelles chaires dotées et de nouvelles infrastructures de recherche d'une valeur supérieure à 90 millions de dollars. Les dividendes de ces initiatives sont palpables bien au-delà des limites de notre campus, comme une population plus éduquée renforce la compétitivité du Canada, conforte son économie, améliore le processus d'innovation industrielle et nous assure un positionnement optimal sur le marché mondial.

Comme les aspirations de McGill continuent de croître, ce qui va de pair avec une augmentation de ses besoins financiers, et comme les gouvernements fédéral et provincial envisagent des mesures de responsabilité financière qui auront une incidence sur l'ensemble du secteur public, la capacité de favoriser la philanthropie privée est plus cruciale que jamais dans notre histoire.

McGill se réjouit donc de l'étude on ne peut plus opportune du Comité sur les dons de bienfaisance au Canada et approuve sans réserve toutes les mesures qui encourageront la philanthropie parmi les Canadiens de toutes les strates économiques.

En cohérence avec les mémoires de nos organisations homologues, McGill recommande que le Comité priorise les mesures suivantes :

1. La création d'un crédit d'impôt allongé assorti d'une hausse du taux de crédit accru pour les augmentations annuelles du montant des dons.
2. L'élimination de l'impôt sur les gains en capital dans les cas des dons de biens réels et d'actions de sociétés privées à des organisations caritatives.

Nous croyons que ces mesures encourageraient grandement la philanthropie et que toutes les organisations à but non lucratif en tireraient profit. Le résultat — pour McGill, les universités dont le mandat est similaire et bon nombre d'organisations caritatives — serait une capacité accrue de servir la nation et les personnes qui font sa force ainsi que de contribuer de façons significatives à la société canadienne, à l'économie et au bien-être des citoyens.

Par contre, nous reconnaissons que de telles mesures peuvent engendrer des complications accrues liées au processus de diligence raisonnable. Notre troisième recommandation au Comité est donc la suivante :

3. Définir des lignes directrices précises concernant l'application des mesures qu'il juge utiles de créer. Ces lignes directrices permettraient d'assurer une cohérence dans l'évaluation des propositions de don et la communication avec les donateurs intéressés.

Encore une fois, nous tenons à exprimer notre gratitude pour cette occasion de contribuer à ce processus très important. Nous souhaitons bonne chance au Comité dans ses travaux et sommes entièrement disposés à coopérer et à être consultés au besoin pour l'aider dans l'exécution de son mandat.

Marc Weinstein  
Directeur adjoint, développement et relations avec les diplômés  
Université McGill  
514-398-5807